

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant le capital

- plus généralement opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation, ou toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché, sous réserve d'en informer les actionnaires de la Société par voie de communiqué.

21.1.3.3 Modalités**(a) Part maximale du capital pouvant être acquise et détenue et montant maximal payable par la Société**

La part maximale du capital acquise et détenue par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital de la Société, pour un montant

maximal global de 1 275 584 550 euros, calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2011 constitué de 510 233 829 actions.

(b) Durée du programme de rachat

Le programme de rachat pourra être mis en œuvre, conformément à la résolution proposée à l'Assemblée Générale du 24 mai 2012, pendant une durée de 18 mois à compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 25 novembre 2013.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Aucun.

21.1.5 Autorisations et délégations de compétences conférées par l'Assemblée Générale

Les délégations et autorisations de compétence qui ont été approuvées par les Assemblées Générales Mixtes de la Société du 26 mai 2009, 20 mai 2010 et 19 mai 2011 sont les suivantes :

Autorisations et délégations de compétences conférées par les assemblées générales mixtes des actionnaires du 26 mai 2009, 20 mai 2010 et 19 mai 2011

| Autorisation / Délégation de compétence | Durée de validité | Plafond autorisé | Montant utilisé | Solde |
|---|---------------------------------|--|-----------------|-------|
| 1. Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS »), d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (15 ^e résolution). | 26 mois à compter du 20/05/2010 | 220 millions d'euros ^{(1) (2)} | Non utilisé | |
| 2. Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (16 ^e résolution). | 26 mois à compter du 20/05/2010 | 220 millions d'euros ^{(2) (3)} | Non utilisé | |
| 3. Emission, par une offre visée à l'article L411-2 II du Code Monétaire et Financier, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (17 ^e résolution). | 26 mois à compter du 20/05/2010 | 220 millions d'euros ⁽³⁾ | Non utilisé | |
| 4. Augmentation du montant des émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (18 ^e résolution). | 26 mois à compter du 20/05/2010 | dans la limite de 15 % de l'émission initiale ⁽²⁾ | Non utilisé | |

| Autorisation / Délégation de compétence | Durée de validité | Plafond autorisé | Montant utilisé | Solde |
|---|---------------------------------|---|--|--|
| 5. Augmentation en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions en vue de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital de la Société (19 ^e résolution). | 26 mois à compter du 20/05/2010 | 196 millions d'euros ⁽²⁾ | Non utilisé | |
| 6. Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (20 ^e résolution). | 26 mois à compter du 20/05/2010 | 196 millions d'euros (dans la limite de 10 % du capital) ⁽²⁾ | Non utilisé | |
| 7. Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise (21 ^e résolution). | 26 mois à compter du 20/05/2010 | 220 millions d'euros ^{(1) (2)} | Non utilisé | |
| 8. Augmentation de capital en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange (22 ^e résolution). | 26 mois à compter du 20/05/2010 | 220 millions d'euros ^{(3) (2)} | Non utilisé | |
| 9. Émission de valeurs mobilières composées représentatives de créance (23 ^e résolution). | 26 mois à compter du 20/05/2010 | 3 milliards d'euros | Non utilisé | |
| 10. Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel à leur profit (24 ^e résolution). | 26 mois à compter du 20/05/2010 | 28 millions d'euros ⁽²⁾ | Emission le 8 décembre 2011 de 6 977 062 actions nouvelles dans le cadre de l'offre réservée aux salariés | 22 938 actions |
| 11. Autorisation d'opérer en Bourse sur ses propres actions (14 ^e résolution). | 18 mois à compter du 19/05/2011 | dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital | 0,65 % au 31 décembre 2011 | 9,35 % du capital social |
| 12. Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues (15 ^e résolution). | 18 mois à compter du 19/05/2011 | 10 % du capital par période de 24 mois | Annulation le 8 décembre 2011 de 8 370 000 actions auto-détenues, soit 1,64 % du capital social | 8,36 % du capital social |
| 13. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés de la Société et/ou des sociétés du Groupe ainsi qu'aux mandataires sociaux (10 ^e résolution de l'AGM du 26/05/2009) | 38 mois à compter du 26/05/2009 | Détention maximum de 1,5 % du capital social au jour de l'attribution par le Conseil d'administration | Attribution le 17 décembre 2009 de 3 464 440 options, soit 0,68 % du capital social au 31/12/2011. Attribution le 16 décembre 2010 de 2 944 200 options, soit 0,58 % du capital social au 31/12/2011. Total attribué de 6 408 640 options soit 1,26 % du capital social au 31/12/2011. | 0,24 % du capital social au 31/12/2011 |

(1) Plafond commun aux 15^e et 21^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010.

(2) Plafond de 392 millions d'euros de nominal sur lequel s'imputeront les augmentations de capital réalisées en vertu des autorisations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 15.

(3) Plafond commun aux 16^e, 17^e et 22^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant le capital

| Autorisation / Délégation de compétence | Durée de validité | Plafond autorisé | Montant utilisé | Solde |
|---|---------------------------------|---|--|---|
| 14. Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions en faveur des salariés de la Société ou des sociétés du Groupe ainsi que des mandataires sociaux (26 ^e résolution). | 24 mois à compter du 20/05/2010 | Détention maximum de 1 % du capital social | Attribution le 16 décembre 2010 de 829 080 actions de performance soit 0,16 % du capital social au 31/12/2011 Attribution le 8 décembre 2011 dans le cadre de l'offre réservée aux salariés (abondement à l'international) de 101 211 actions Total attribué de 930 291 actions soit 0,18 % du capital social au 31/12/2011 ⁽⁴⁾ | 0,82 % du capital social au 31/12/2011 ⁽⁴⁾ |
| 15. Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de toute entité ayant pour objet exclusif de favoriser l'accès au capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY des salariés étrangers du Groupe (16 ^e résolution). | 18 mois à compter du 19/05/2011 | Montant nominal de 12 millions d'euros ⁽²⁾ | Emission le 8 décembre 2011 de 2 918 976 actions nouvelles dans le cadre de l'offre réservée aux salariés | 81 024 actions |

(1) Plafond commun aux 15^e et 21^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010.

(2) Plafond de 392 millions d'euros de nominal sur lequel s'imputeront les augmentations de capital réalisées en vertu des autorisations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 15.

(3) Plafond commun aux 16^e, 17^e et 22^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010.

(4) En outre, le Conseil d'administration a décidé de l'attribution le 15 mars 2012 de 828 710 actions de performance, soit 0,16 % du capital (sur la base du capital au 31/12/2011). Au total, sur la période 2010-2012, 1 759 001 actions ont donc été attribuées au titre de la délégation 14 (26^{ème} résolution), soit 0,35 % du capital. Suite à la dernière attribution de mars 2012, le solde non attribué au titre de cette délégation s'élève ainsi à 0,65 % du capital (sur la base du capital au 31/12/2011).

L'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2012 sera appelée à renouveler dans des termes similaires certaines des résolutions votées par les Assemblées générales des 26 mai 2009, 20 mai 2010 et 19 mai 2011 arrivant à échéance au cours de l'année 2012. Le détail

des renouvellements proposés à l'Assemblée Générale du 24 mai 2012 figure dans le rapport du Conseil d'administration contenu dans la section 26.2 du présent Document de Référence.

21.1.6 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Les sociétés GDF SUEZ, Groupe Bruxelles Lambert, Sofina, la Caisse des Dépôts et Consignations, Areva, CNP Assurances et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY ont conclu un pacte d'actionnaires

le 5 juin 2008 au titre de leur participation au capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, décrit à la section 18.3 du présent Document de Référence.

21.1.7 Historique du capital social

| Date | Nature de l'opération | Capital avant opération (en euros) | Prime (en euros) | Actions créées/ annulées | Valeur nominale (en euros) | Nombre d'actions cumulé | Capital après opération (en euros) |
|------|--|---------------------------------------|---------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| 2006 | N/A | 40 000 | N/A | N/A | 16 | 2 500 | 40 000 |
| 2007 | Division du nominal par 4 | 40 000 | N/A | 7 500 | 4 | 10 000 | 40 000 |
| | Augmentation de capital ^(a) | 40 000 | N/A | 46 250 | 4 | 56 250 | 225 000 |